



## Regroupement familial

-----  
Par diak195

Bonjour,

J'ai fait une demande de regroupement familial le 19 Décembre 2019, le 10 Février 2021 je reçois un courrier de l'OFII que mon dossier a été transmis à la préfecture de l'Essonne, le 18 Mai 2021 je reçois un courrier du service des étrangers de la préfecture de l'Essonne que je devrais changer mon adresse sur ma carte de résident vu que j'avais changé de département, je me suis approché de la sous-préfecture de Massy Palaiseau dont ma commune en dépend pour le changement d'adresse malgré le changement d'adresse effectuée sur ma carte de résident je n'ai plus de nouvelle de la préfecture de l'Essonne

J'aimerais savoir quelle procédure dois-je entreprendre pour le suivi de mon dossier